

La Roque d'Antheron le 3 Janvier 2019.



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

JP.S/A.R.M/A.DG/C.G/Y.D/2019/

Madame, Monsieur,

Votre enfant est né en 2016 et n'a jamais été scolarisé à la Roque d'Antheron. Dans le cas où vous souhaiteriez qu'il soit scolarisé dans une école maternelle dès la rentrée 2019/2020, je vous informe qu'il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour se faire, vous pouvez récupérer un dossier d'inscription en Mairie auprès de nos services ou joindre Mme DECANIS Yveline ([yveline.decanis@ville-laroquedantheron.fr](mailto:yveline.decanis@ville-laroquedantheron.fr)) qui pourra vous faire parvenir par mail, le dossier à compléter et à transmettre en Mairie, accompagné des pièces demandées, ci-dessous :

- 1/ Fiche de renseignements.
- 2/ Photocopies du livret de famille pages enfant et parents.
- 3 /Photocopies des 4 pages « vaccinations » du carnet de santé ou attestation médicale faisant état des vaccinations obligatoires.
- 4/ Dans le cas où les parents sont séparés ou divorcés, fournir une photocopie de la décision de justice relative à la garde de l'enfant.
- 5/ Justificatif de domicile.

**Attention, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au Vendredi 15 Mars 2019.**

Une communication par mail ou courrier vous sera ensuite adressé pour vous indiquer quelle école accueillera votre enfant à la rentrée.  
Il vous appartiendra ensuite de prendre contact, avec la Directrice de l'école concernée, afin de la rencontrer.

Le service des Affaires Scolaires se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

